

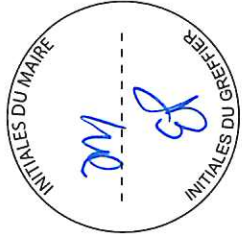
No de résolution

SÉANCE ORDINAIRE DES MEMBRES DU CONSEIL DE LA VILLE DE CARIGNAN, TENUE À LA SALLE DU CONSEIL DE L'HÔTEL DE VILLE, LE 1^{ER} MAI 2019, À 20 H.

Sont présents : M. Patrick Marquès, maire
Mme Anne Poussard, conseillère
Mme Édith Labrosse, conseillère
Mme Stéphanie Lefebvre, conseillère
Mme Diane Morneau, conseillère
M. Frédéric Martineau, conseiller
M. Daniel St-Jean, conseiller
M. Vincent Tanguay, directeur général
Mme Ève Poulin, greffière

ORDRE DU JOUR

- 1 OUVERTURE DE LA SÉANCE ET MOT DU MAIRE
- 2 ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR
- 3 PÉRIODE DE QUESTIONS
- 4 APPROBATION DES PROCÈS-VERBAUX
 - 4.1 Séance ordinaire du 3 avril 2019
 - 4.2 Séance extraordinaire du 10 avril 2019
- 5 DIRECTION GÉNÉRALE
 - 5.1 Dépôt - Avis de correction d'un procès-verbal selon l'article 92.1 L.C.V. pour le règlement 419-2
 - 5.2 Abolition du poste de réceptionniste/commis à l'encaissement
- 6 FINANCES
 - 6.1 Dépôt - Rapport financier 2018 consolidé
 - 6.2 Déboursés du mois d'avril 2019
 - 6.3 Transfert budgétaire
 - 6.4 Affectation surplus affecté dette à l'ensemble
 - 6.5 Affectation surplus affecté eau et égouts
 - 6.6 Dépôt - Liste des commandes du mois - Avril 2019
- 7 TRAVAUX PUBLICS
 - 7.1 Affectation d'un montant du surplus libre - Aménagement de l'entrée de la Seigneurie des îles
 - 7.2 Octroi de contrat - Programme de Reboisement Social - Organisme Arbre-Évolution



No de résolution

- 7.3** Demande d'acquisition du terrain remblayé et de location de la jeté et du débarcadère - Terrains île Goyer
- 7.4** Octroi de contrat - Achat d'un véhicule électrique VOLT 2019
- 7.5** Octroi de contrat - Achat d'un camion RAM Promaster City 2019
- 7.6** Octroi de contrat - Achat d'une camionnette ¾ de tonnes neuve 2019
- 7.7** Octroi de contrat - Achat d'un camion 6 roues neuf à benne basculante
- 7.8** Octroi de mandat - Services professionnels - Boisé du Parchemin
- 7.9** Octroi de contrat - Travaux de plantation 2019
- 7.10** Octroi de contrat - Nettoyage et inspection de conduites et de regards d'égout sanitaire
- 7.11** Autorisation de signature - Lettre d'entente - Poste de technicien en gestion des eaux
- 7.12** Entente - Ville de Saint-Jean-sur-Richelieu - Dénéigement du chemin Saint-Raphaël
- 7.13** Prolongement du contrat - Entretien des patinoires - Deux (2) années supplémentaires en option
- 7.14** Acceptation définitive - Travaux supplémentaires - Dénéigement du réseau routier saison 2018-2019
- 7.15** Embauche - Étudiants journaliers - Travaux publics
- 7.16** Embauche - Chargée de projets en environnement
- 7.17** Embauche - Journalier surnuméraire
- 7.18** Renouvellement – COVABAR
- 8** URBANISME ET ENVIRONNEMENT
- 8.1** Demande de dérogation mineure 2019-011 - Lot 6 048 130 - 2391, rue Liliane Est
- 8.2** Demande de dérogation mineure 2019-013 - Lot 5 990 109 - 2379, chemin de Chambly
- 8.3** Demande de PIIA 2019-012 - Lot 2 343 386 - 3454, chemin Sainte-Thérèse
- 8.4** Demande de PIIA 2019-014 - Lot 5 990 109 – 2379, chemin de Chambly
- 8.5** Demande de modification au Schéma de la MRC de La Vallée-du-Richelieu
- 8.6** Demande à portée collective - Îlots déstructurés
- 8.7** Embauche - Inspectrice municipale surnuméraire

9 SÉCURITÉ PUBLIQUE



No de résolution

- 10** LOISIRS, CULTURE ET VIE COMMUNAUTAIRE
- 10.1** Négociation de l'entente - Hockey
- 10.2** Embauche - Étudiants moniteurs des camps de jour - Saison estivale 2019 et la Fête des citoyens

11 RÉGLEMENTATION

- 11.1** Avis de motion - Projet de règlement no 483-5-U modifiant le règlement de zonage no 483-U
- 11.2** Avis de motion - Projet de règlement no 84-6 amendant le règlement no 84 et ses amendements, afin d'augmenter à 1 952 000 \$ le montant du fonds de roulement - appropriation d'une somme de 664 000 \$ provenant du surplus non affecté
- 11.3** Avis de motion - Projet de règlement no 504-A relatif à la rémunération des membres du conseil et remplaçant le règlement no 373 et ses amendements
- 11.4** Avis de motion - Projet de règlement no 511-1-A modifiant le règlement 511-A décrétant les règles de contrôle et de suivi budgétaire
- 11.5** Adoption - Règlement de remplacement no 483-4-1-U
- 11.6** Adoption - Règlement no 516-A régissant les conditions permettant le jeu libre dans la rue
- 11.7** Adoption - Règlement no 517-A remplaçant le règlement no 317 concernant les ventes-débaras

12 INFORMATIONS

13 DIVERS

- 13.1** Adhésion à l'initiative de la Chambre de commerce et d'industrie du Bassin de Chambly - "Pensez local. C'est génial!"

- 13.2** Fin d'emploi et autorisation de signature

14 LEVÉE DE LA SÉANCE

1 OUVERTURE DE LA SÉANCE ET MOT DU MAIRE

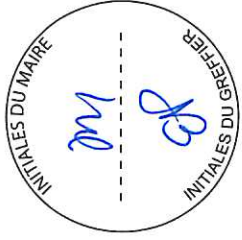
Monsieur Patrick Marquès, maire, déclare la séance ouverte, il est 19 h 57.

19-05-145

2 ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Il est proposé par la conseillère Diane Morneau, appuyé par le conseiller Daniel St-Jean et résolu à l'unanimité :

D'ADOPTER l'ordre du jour.



No de résolution

3 PÉRIODE DE QUESTIONS

4 APPROBATION DES PROCÈS-VERBAUX

19-05-146

4.1 Séance ordinaire du 3 avril 2019

Il est proposé par la conseillère Édith Labrosse, appuyé par la conseillère Diane Morneau et résolu à l'unanimité :

D'APPROUVER, pour valoir à toutes fins que de droit, le procès-verbal de la séance ordinaire tenue le 3 avril 2019.

19-05-147

4.2 Séance extraordinaire du 10 avril 2019

Il est proposé par le conseiller Daniel St-Jean, appuyé par la conseillère Édith Labrosse et résolu à l'unanimité :

D'APPROUVER, pour valoir à toutes fins que de droit, le procès-verbal de la séance extraordinaire tenue le 10 avril 2019.

5 DIRECTION GÉNÉRALE

5.1 Dépôt - Avis de correction d'un procès-verbal selon l'article 92.1 L.C.V. pour le règlement 419-2

Le conseil municipal de Carignan prend acte du dépôt par le greffier adjoint d'un avis de correction d'un procès-verbal et des résolutions 18-12-434 et 19-02-68 selon l'article 92.1 de la *Loi sur les cités et villes (LCV)* pour le règlement 419-2.

19-05-148

5.2 Abolition du poste de réceptionniste/commis à l'encaissement

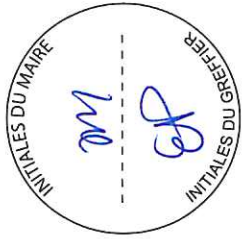
CONSIDÉRANT les recommandations de la Direction générale;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par la conseillère Édith Labrosse, appuyé par la conseillère Diane Morneau et résolu à l'unanimité :

D'ABOLIR le poste de réceptionniste/commis à l'encaissement;

DE réaffecter un (1) ou deux (2) postes de commis à l'accueil et secrétaire au Service des communications, relations publiques et citoyennes, selon ce qui sera nécessaire afin d'assurer la meilleure répartition des services possibles.



No de résolution

6 FINANCES

6.1 Dépôt - Rapport financier 2018 consolidé

Le conseil municipal de Carignan prend acte du dépôt par le trésorier du rapport financier 2018 consolidé.

19-05-149

6.2 Déboursés du mois d'avril 2019

Il est proposé par la conseillère Stéphanie Lefebvre, appuyé par le conseiller Daniel St-Jean et résolu à l'unanimité :

D'AUTORISER le paiement des comptes du mois d'avril 2019 pour un montant de 24 570,39 \$;

DE ratifier les chèques émis durant la période du mois d'avril 2019, présentés sur la liste des déboursés déjà approuvés pour un montant de 1 950 439,05 \$;

Le trésorier certifie que des crédits sont disponibles relativement au(x) dépense(s) et engagement(s) susmentionné(s).

19-05-150

6.3 Transfert budgétaire

Il est proposé par le conseiller Daniel St-Jean, appuyé par la conseillère Stéphanie Lefebvre et résolu à l'unanimité :

DE transférer les sommes suivantes :

- a) Afin de couvrir le transfert de ressources humaines vers le Service des communications.

Montant	Description du poste	Numéro de poste
46 000 \$	Salaire régulier cols blancs	02-610-00-151

Au poste suivant :

Montant	Description du poste	Numéro de poste
46 000 \$	Salaire régulier cols blancs	02-130-30-151

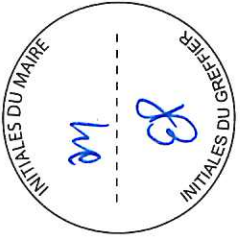
19-05-151

6.4 Affectation surplus affecté dette à l'ensemble

CONSIDÉRANT le rapport financier 2018 consolidé et vérifié;

CONSIDÉRANT la Politique de gestion des surplus de la Ville de Carignan;

EN CONSÉQUENCE :



No de résolution



Il est proposé par la conseillère Diane Morneau, appuyé par la conseillère Stéphanie Lefebvre et résolu à l'unanimité :

D'AUTORISER l'affectation de 664 188 \$ au surplus affecté dette à long terme.

19-05-152

6.5 Affectation surplus affecté eau et égouts

CONSIDÉRANT le rapport financier 2018 consolidé et vérifié;

CONSIDÉRANT un écart favorable entre le budget amendé 2018 et le réel 2018 pour l'activité eau et égouts;

CONSIDÉRANT la Politique de gestion des surplus de la Ville de Carignan;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par la conseillère Diane Morneau, appuyé par la conseillère Stéphanie Lefebvre et résolu à l'unanimité :

D'AUTORISER l'affectation de 353 962 \$ au surplus affecté eau et égouts.

6.6 Dépôt - Liste des commandes du mois - Avril 2019

Le conseil municipal de Carignan prend acte du dépôt par le trésorier de la liste des commandes mensuelles du 19 mars 2019 au 15 avril 2019.

7 TRAVAUX PUBLICS

19-05-153

7.1 Affectation d'un montant du surplus libre - Aménagement de l'entrée de la Seigneurie des îles

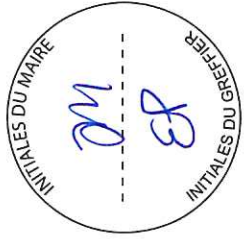
CONSIDÉRANT la nécessité d'effectuer des travaux de réparation et d'amélioration de l'entrée de la Seigneurie des îles;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par la conseillère Édith Labrosse, appuyé par le conseiller Daniel St-Jean et résolu à la majorité :

La conseillère Stéphanie Lefebvre vote contre;

D'AUTORISER l'appropriation de 340 000 \$ des surplus non affectés pour pourvoir aux dépenses pour le réaménagement de la seigneurie des îles;



No de résolution

19-05-154

**7.2 Octroi de contrat - Programme de Reboisement Social
- Organisme Arbre-Évolution**

Le trésorier certifie que des crédits sont disponibles relativement au(x) dépense(s) et engagement(s) susmentionné(s) au poste budgétaire 03-100-00-530 sous réserve d'une appropriation provenant des surplus non-affecté.

CONSIDÉRANT le besoin de reboiser certains sites publics de la Ville de Carignan;

CONSIDÉRANT le Programme de Reboisement Social de la coopérative de solidarité Arbre-Évolution;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par la conseillère Édith Labrosse, appuyé par la conseillère Stéphanie Lefebvre et résolu à l'unanimité :

D'OCTROYER le contrat de plantation d'arbres de certains sites publics de la Ville de Carignan à l'organisme Arbre-Évolution pour la somme de 31 207,09 \$ taxes incluses;

D'AUTORISER la greffière, ou en son absence le greffier adjoint, à signer pour et au nom de la Ville, l'entente-cadre avec l'organisme Arbre-Évolution pour la préservation des sites reboisés pour une durée minimale de 50 ans;

Le trésorier certifie que des crédits sont disponibles relativement aux dépenses et engagements susmentionnés au poste budgétaire 03-100-00-530.

19-05-155

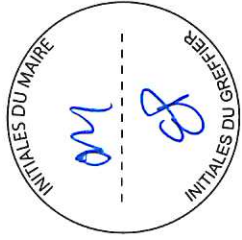
**7.3 Demande d'acquisition du terrain remblayé et de
location de la jeté et du débarcadère - Terrains île
Goyer**

CONSIDÉRANT l'acquisition des terrains riverains sur l'île Goyer pour l'aménagement d'un parc et d'un accès à la rivière Richelieu;

CONSIDÉRANT que la propriété du terrain remblayé dans le lit de la rivière Richelieu, de la jeté et du débarcadère existants relève de l'État, dont le Ministère de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques en assure la gestion selon le *Règlement sur le domaine hydrique de l'État*;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par la conseillère Diane Morneau, appuyé par le conseiller Frédéric Martineau et résolu à la majorité :



No de résolution

Les conseillères Stéphanie Lefebvre et Anne Poussard votent contre;

D'AUTORISER le directeur général à signer pour et au nom de la Ville, la demande d'achat du terrain remblayé dans le lit de la rivière Richelieu et la demande de location de la jeté et du débarcadère existants en bordure des terrains riverains récemment acquis sur l'île Goyer pour l'aménagement d'un parc et d'un accès à la rivière Richelieu à des fins d'exploitation non lucratives publiques.

19-05-156

7.4 Octroi de contrat - Achat d'un véhicule électrique VOLT 2019

CONSIDÉRANT que la Ville a procédé par appel d'offres sur invitation afin d'obtenir des soumissions pour la fourniture et livraison d'une voiture électrique de marque Chevrolet VOLT;

CONSIDÉRANT le plus bas soumissionnaire conforme;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par le conseiller Daniel St-Jean, appuyé par la conseillère Diane Morneau et résolu à l'unanimité :

D'OCTROYER le contrat de fourniture et livraison d'une voiture électrique de marque Chevrolet VOLT au concessionnaire Racine Chevrolet Buick GMC pour la somme de 45 440,42 \$ taxes incluses avant subvention;

Le trésorier certifie que des crédits sont disponibles relativement au(x) dépense(s) et engagement(s) susmentionné(s) au poste budgétaire 22-190-01-725.

19-05-157

7.5 Octroi de contrat - Achat d'un camion RAM Promaster City 2019

CONSIDÉRANT que la Ville a procédé par appel d'offres sur invitation afin d'obtenir des soumissions pour l'acquisition d'une camionnette Transit Connect ou Promaster City;

CONSIDÉRANT le plus bas soumissionnaire conforme;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par le conseiller Daniel St-Jean, appuyé par le conseiller Frédéric Martineau et résolu à l'unanimité :



No de résolution



D'OCTROYER le contrat de l'achat d'un camion RAM Promaster City 2019 au concessionnaire Longue Pointe Chrysler Dodge Jeep Ram Ltée pour la somme de 32 720,12 \$ taxes incluses;

Le trésorier certifie que des crédits sont disponibles relativement au(x) dépense(s) et engagement(s) susmentionné(s) au poste budgétaire 22-190-01-725.

19-05-158

7.6 Octroi de contrat - Achat d'une camionnette ¾ de tonnes neuve 2019

CONSIDÉRANT que la Ville a procédé par appel d'offres sur invitation afin d'obtenir des soumissions pour l'achat d'une camionnette ¾ de tonnes neuve 2019;

CONSIDÉRANT le plus bas soumissionnaire conforme;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par la conseillère Édith Labrosse, appuyé par le conseiller Frédéric Martineau et résolu à l'unanimité :

D'OCTROYER le contrat d'achat d'une camionnette ¾ de tonnes neuve 2019 au concessionnaire Ostiguy Ford Inc. pour la somme de 51 120,18 \$ taxes incluses;

Le trésorier certifie que des crédits sont disponibles relativement au(x) dépense(s) et engagement(s) susmentionné(s) au poste budgétaire 22-190-01-725.

19-05-159

7.7 Octroi de contrat - Achat d'un camion 6 roues neuf à benne basculante

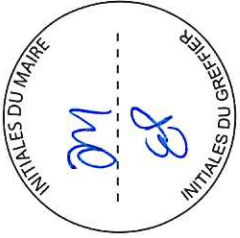
CONSIDÉRANT que la Ville a procédé par appel d'offres public afin d'obtenir des soumissions pour un camion 6 roues neuf à benne basculante de couleur blanche;

CONSIDÉRANT le plus bas soumissionnaire conforme;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par le conseiller Daniel St-Jean, appuyé par le conseiller Frédéric Martineau et résolu à l'unanimité :

D'OCTROYER le contrat pour l'acquisition d'un camion 6 roues neuf à benne basculante de couleur blanche au concessionnaire Fortier Auto (Montréal) Ltée pour la somme de 99 009,57 \$ taxes incluses;



No de résolution

19-05-160

7.8 Octroi de mandat - Services professionnels - Boisé du Parchemin

Le trésorier certifie que des crédits sont disponibles relativement au(x) dépense(s) et engagement(s) susmentionné(s) au poste budgétaire 22-190-01-725.

CONSIDÉRANT que la Ville désire finaliser les travaux d'éclairage, de bordure et d'enrobés bitumineux dans le projet Boisé du Parchemin - Phase 2 et 3 dans les meilleurs délais;

CONSIDÉRANT qu'il est dans l'intérêt de la Ville de terminer le projet avec la même firme d'ingénierie que celle ayant produit les plans et devis de la phase 1 des travaux;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par la conseillère Diane Morneau, appuyé par la conseillère Stéphanie Lefebvre et résolu à l'unanimité :

D'ACCORDER le mandat de services professionnels pour la préparation des plans et devis et la surveillance des travaux à la firme Avizo Expert-Conseil, au montant de 50 602,80 \$ taxes incluses;

D'AUTORISER le directeur des travaux publics et des services techniques, à signer pour et au nom de la Ville, tous les documents relatifs à ces dépenses;

Le trésorier certifie que des crédits sont disponibles relativement au(x) dépense(s) et engagement(s) susmentionné(s) au poste budgétaire 02-315-00-411 sous réserve d'une appropriation budgétaire provenant des surplus non-affecté.

19-05-161

7.9 Octroi de contrat - Travaux de plantation 2019

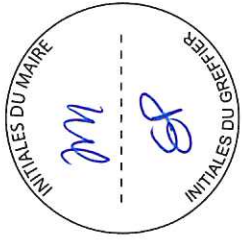
CONSIDÉRANT que la Ville a procédé par appel d'offres public afin d'obtenir des soumissions pour la fourniture et la plantation d'arbres pour la saison 2019;

CONSIDÉRANT le plus bas soumissionnaire conforme;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par la conseillère Édith Labrosse, appuyé par la conseillère Anne Poussard et résolu à l'unanimité :

D'OCTROYER le contrat de travaux de plantation 2019 à l'entreprise Pépinière Jacques-Cartier 1984 inc. pour la somme de 64 359,79 \$ taxes incluses;



No de résolution

Le trésorier certifie que des crédits sont disponibles relativement au(x) dépense(s) et engagement(s) susmentionné(s) au poste budgétaire 03-100-00-530.

19-05-162

7.10 Octroi de contrat - Nettoyage et inspection de conduites et de regards d'égout sanitaire

CONSIDÉRANT que la Ville a procédé par appel d'offres public afin d'obtenir des soumissions pour le nettoyage et inspection de conduites et de regards d'égout sanitaire;

CONSIDÉRANT le plus bas soumissionnaire conforme;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par la conseillère Anne Poussard, appuyé par la conseillère Stéphanie Lefebvre et résolu à l'unanimité :

D'OCTROYER le contrat de nettoyage et inspection de conduites et de regards d'égout sanitaire à l'entreprise Véolia inc. pour la somme de 116 350,10 \$ taxes incluses;

Le trésorier certifie que des crédits sont disponibles relativement au(x) dépense(s) et engagement(s) susmentionné(s) aux postes budgétaires 02-415-00-521 et 02-415-10-521 sous réserve d'une appropriation du surplus affecté eau et égouts.

19-05-163

7.11 Autorisation de signature - Lettre d'entente - Poste de technicien en gestion des eaux

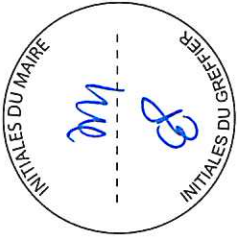
CONSIDÉRANT la nécessité de procéder à la création et l'évaluation d'un poste de technicien en gestion des eaux à la Direction des travaux publics et des services techniques;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par le conseiller Daniel St-Jean, appuyé par la conseillère Stéphanie Lefebvre et résolu à l'unanimité :

D'AUTORISER le maire et la greffière à signer, pour et au nom de la Ville, la lettre d'entente 2019-03 permettant la création d'un poste de technicien en gestion des eaux;

LE tout selon les termes et conditions prévus à la convention collective régissant les employés membres du Syndicat canadien de la fonction publique – Section locale 3508.



No de résolution

19-05-164



**7.12 Entente - Ville de Saint-Jean-sur-Richelieu -
Déneigement du chemin Saint-Raphaël**

CONSIDÉRANT les recommandations du chef de division -
Travaux publics;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par la conseillère Anne Poussard, appuyé par la
conseillère Édith Labrosse et résolu à l'unanimité :

D'AUTORISER le maire et la greffière à signer, pour et au nom
de la Ville, l'entente avec la Ville de Saint-Jean-sur-Richelieu
pour le déneigement du chemin Saint-Raphaël situé sur le
territoire de la Ville de Saint-Jean-sur-Richelieu par l'entrepreneur
en déneigement embauché par la Ville de Carignan, étant
entendu que tous les coûts de l'entretien hivernal du chemin
Saint-Raphaël seront facturés au prix coûtant plus 15 % de frais
d'administration à la Ville de Saint-Jean-sur-Richelieu.

19-05-165

**7.13 Prolongement du contrat - Entretien des patinoires -
Deux (2) années supplémentaires en option**

CONSIDÉRANT que le contrat en vigueur pour l'entretien des
patinoires comporte une option de prolongement de deux (2)
années supplémentaires;

CONSIDÉRANT qu'il est dans l'intérêt de la Ville d'exercer
l'option pour les deux (2) années supplémentaires;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par la conseillère Diane Morneau, appuyé par le
conseiller Daniel St-Jean et résolu à l'unanimité :

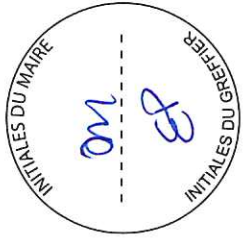
D'OCTROYER le prolongement du contrat d'entretien des
patinoires pour deux (2) années supplémentaires en option à
l'entreprise Les Entreprises Éric Suchet inc. pour la somme de
52 799,97 \$ par année, taxes incluses;

Le trésorier certifie que des crédits sont disponibles relativement
au(x) dépense(s) et engagement(s) susmentionné(s) au poste
budgétaire 02-701-30-522.

19-05-166

**7.14 Acceptation définitive - Travaux supplémentaires -
Déneigement du réseau routier saison 2018-2019**

CONSIDÉRANT la résolution 18-09-315 octroyant le contrat de
déneigement du réseau routier de 2018 à 2021, à l'entreprise
Groupe Letram;



No de résolution



CONSIDÉRANT les recommandations du chef de division - Travaux publics;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par le conseiller Frédéric Martineau, appuyé par la conseillère Anne Poussard et résolu à l'unanimité :

D'AUTORISER le paiement au montant de 23 752,34 \$ taxes incluses, en guise d'acceptation définitive pour les travaux de déneigement du réseau routier pour la saison hivernale 2018-2019 à l'entreprise Groupe Letram;

Le trésorier certifie que des crédits sont disponibles relativement au(x) dépense(s) et engagement(s) susmentionné(s) au poste budgétaire 02-330-00-443 sous réserve d'un transfert provenant du poste budgétaire 01-233-90-600.

19-05-167

7.15 Embauche - Étudiants journaliers - Travaux publics

CONSIDÉRANT les recommandations du chef de division - Travaux publics;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par la conseillère Diane Morneau, appuyé par le conseiller Daniel St-Jean et résolu à l'unanimité :

D'EMBAUCHER messieurs Guillaume Couillard De Beaumont et Jérémy Tremblay à titre d'étudiant journalier aux travaux publics;

DE RÉEMBAUCHER monsieur Samuel Poulin au poste d'étudiant journalier aux travaux publics;

LE tout selon les termes et conditions prévus à la convention collective régissant les employés membres du Syndicat canadien de la fonction publique – Section locale 3508;

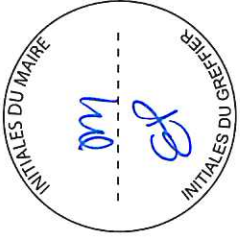
Le trésorier certifie que des crédits sont disponibles relativement au(x) dépense(s) et engagement(s) susmentionné(s) au poste budgétaire 02-310-00-181.

19-05-168

7.16 Embauche - Chargée de projets en environnement

CONSIDÉRANT la nécessité d'embaucher un chargé de projets en environnement;

CONSIDÉRANT les recommandations de monsieur Martin Poirier, chef de division - Travaux publics et de madame Valérie Beauchamp, directrice du Service de l'urbanisme et du



No de résolution

développement durable;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par la conseillère Édith Labrosse, appuyé par la conseillère Stéphanie Lefebvre et résolu à l'unanimité :

D'EMBAUCHER madame Valérie Roy à titre de chargée de projets en environnement pour une période de 26 semaines;

LE tout selon les termes et conditions prévus à la convention collective régissant les employés membres du Syndicat canadien de la fonction publique – Section locale 3508;

Le trésorier certifie que des crédits sont disponibles relativement au(x) dépense(s) et engagement(s) susmentionné(s) au poste budgétaire 02-470-00-181.

19-05-169

7.17 Embauche - Journalier surnuméraire

CONSIDÉRANT les recommandations de monsieur Martin Poirier du chef de division - Travaux publics;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par la conseillère Stéphanie Lefebvre, appuyé par le conseiller Daniel St-Jean et résolu à l'unanimité :

D'EMBAUCHER monsieur Alexis Bellemare à titre de journalier surnuméraire aux travaux publics pour la saison 2019;

LE tout selon les termes et conditions prévus à la convention collective régissant les employés membres du Syndicat canadien de la fonction publique – Section locale 3508;

Le trésorier certifie que des crédits sont disponibles relativement au(x) dépense(s) et engagement(s) susmentionné(s) au poste budgétaire 02-310-00-181.

19-05-170

7.18 Renouvellement - COVABAR

Il est proposé par la conseillère Diane Morneau, appuyé par le conseiller Daniel St-Jean et résolu à l'unanimité :

D'AUTORISER le renouvellement de l'adhésion 2019-2020 de la Ville de Carignan au Comité de Concertation et de Valorisation du bassin de la rivière Richelieu (COVABAR) au montant de 150 \$;



No de résolution

DE nommer monsieur François Rioux comme représentant de la Ville;

Le trésorier certifie que des crédits sont disponibles relativement au(x) dépense(s) et engagement(s) susmentionné(s) au poste budgétaire 02-110-00-999.

8 URBANISME ET ENVIRONNEMENT

19-05-171

8.1 Demande de dérogation mineure 2019-011 - Lot 6 048 130 - 2391, rue Liliane Est

CONSIDÉRANT que cette demande de dérogation mineure aurait pour effet de rendre réputée conforme la superficie d'implantation du bâtiment principal qui a présentement 71,57 m² (espace bâti) sur un terrain ayant une superficie de 234,6 m² (espace terrain), alors que dans cette zone, le pourcentage maximal d'espace bâti/terrain autorisé est de 30 %. Il y a donc un surplus de 1,19 m² (1,7 %) par rapport au maximum autorisé;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par le conseiller Frédéric Martineau, appuyé par la conseillère Diane Morneau et résolu à l'unanimité :

D'ACCORDER la dérogation mineure ayant pour effet de rendre réputée conforme la superficie d'implantation du bâtiment principal qui a présentement 71,57 m² (espace bâti) sur un terrain ayant une superficie de 234,6 m² (espace terrain), tel qu'indiqué dans la grille de zonage H-344, pour la propriété sise au 2391, rue Liliane, soit le lot 6 048 130.

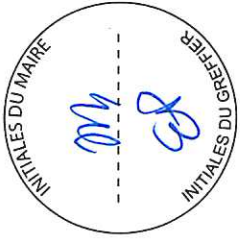
19-05-172

8.2 Demande de dérogation mineure 2019-013 - Lot 5 990 109 - 2379, chemin de Chambly

CONSIDÉRANT que cette demande de dérogation mineure aurait pour effet de rendre réputés conformes :

- la superficie totale brute de plancher du bâtiment, c'est-à-dire 6 400 m², alors que le maximum autorisé est de 5 000 m². La grille des usages et normes de la zone IDC-185 exige une superficie de plancher maximale de 5 000 m² pour tous types de commerces, alors que cette norme devrait s'appliquer seulement aux commerces de détail d'envergure régionale de type grande surface;
- le pourcentage de maçonnerie exigé pour le mur d'un bâtiment commercial donnant sur une rue;

EN CONSÉQUENCE :



No de résolution

Il est proposé par le conseiller Frédéric Martineau, appuyé par la conseillère Stéphanie Lefebvre et résolu à l'unanimité :

D'ACCORDER la dérogation mineure ayant pour effet de rendre réputés conformes :

- la superficie totale brute de plancher du bâtiment, c'est-à-dire 6 400 m², alors que le maximum autorisé est de 5 000 m². La grille des usages et normes de la zone IDC-185 exige une superficie de plancher maximale de 5 000 m² pour tous types de commerces, alors que cette norme devrait s'appliquer seulement aux commerces de détail d'envergure régionale de type grande surface;

- le pourcentage de maçonnerie exigé pour le mur d'un bâtiment commercial donnant sur une rue;

pour la propriété sise au 2379, chemin de Chambly, soit le lot 5 990 109.

19-05-173

8.3 Demande de PIIA 2019-012 - Lot 2 343 386 - 3454, chemin Sainte-Thérèse

CONSIDÉRANT que la demande consiste à effectuer une modification sur les plans de construction de la résidence unifamiliale isolée dans la zone H-577 au règlement 483-U;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par le conseiller Daniel St-Jean, appuyé par la conseillère Anne Poussard et résolu à l'unanimité :

D'APPROUVER la modification des plans de construction de la résidence unifamiliale isolée dans le secteur Sainte-Thérèse, pour la propriété sise au 3454, chemin Sainte-Thérèse, soit le lot 2 343 386.

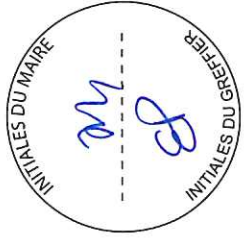
19-05-174

8.4 Demande de PIIA 2019-014 - Lot 5 990 109 – 2379, chemin de Chambly

CONSIDÉRANT la demande de PIIA pour le projet de construction d'un bâtiment à vocation commerciale sur le lot 5 990 109 au 2379, chemin de Chambly, dans la zone IDC-185 au règlement 483-U;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par le conseiller Frédéric Martineau, appuyé par le conseiller Daniel St-Jean et résolu à l'unanimité :



No de résolution

19-05-175

8.5 Demande de modification au Schéma de la MRC de La Vallée-du-Richelieu

D'APPROUVER le plan de construction d'un bâtiment à vocation commerciale, tel qu'illustré au plan projet d'implantation préparé par HH Houle, arpenteur-géomètre, daté du 13 février 2019, minutes 19139, dossier 20306-1, pour la propriété sise au 2379, chemin de Chambly, soit le lot 5 990 109.

CONSIDÉRANT que l'écurie est déjà existante, le fait qu'elle soit située dans la zone AC-204 ou dans la zone A-023 n'a pas d'impact sur la réglementation;

CONSIDÉRANT que les usages ne changent pas et sont autorisés dans les deux (2) zones;

CONSIDÉRANT que l'ajout de l'écurie à même le terrain de la résidence de la requérante, respecte la superficie résidentielle autorisée par la CPTAQ (moins de 5 000 m²);

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par la conseillère Édith Labrosse, appuyé par le conseiller Daniel St-Jean et résolu à l'unanimité :

DE demander à la MRC de La Vallée-du-Richelieu, la modification à son schéma d'aménagement afin de permettre l'agrandissement de la zone A-023 à même la zone AC-204.

19-05-176

8.6 Demande à portée collective - Îlots déstructurés

CONSIDÉRANT que la Ville de Carignan n'a reçu aucune demande citoyenne afin d'agrandir leur propriété dans les îlots déstructurés résidentiels;

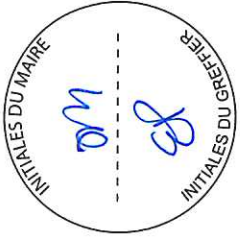
CONSIDÉRANT que les îlots déstructurés résidentiels sont bien définis et structurés;

CONSIDÉRANT que l'agrandissement des îlots déstructurés ne correspond pas aux critères élaborés selon l'article 59 de la *Loi sur la protection du territoire et des activités agricoles*;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par le conseiller Daniel St-Jean, appuyé par le conseiller Frédéric Martineau et résolu à l'unanimité :

QUE le conseil municipal ne dépose pas de demande à portée collective, pour le territoire de la Ville de Carignan, sur la modification des îlots déstructurés autorisés par la Commission de la protection du territoire agricole du Québec en 2009.



No de résolution

19-05-177



8.7 Embauche - Inspectrice municipale surnuméraire

CONSIDÉRANT les recommandations de madame Valérie Beauchamp, directrice du Service de l'urbanisme et du développement durable;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par le conseiller Frédéric Martineau, appuyé par la conseillère Stéphanie Lefebvre et résolu à l'unanimité :

D'EMBAUCHER madame Julie Larivière à titre d'inspectrice municipale niveau II du 1^{er} avril au 30 septembre 2019;

LE tout selon les termes et conditions prévus à la convention collective régissant les employés membres du Syndicat canadien de la fonction publique – Section locale 3508;

Le trésorier certifie que des crédits sont disponibles relativement au(x) dépense(s) et engagement(s) susmentionné(s) au poste budgétaire 02-610-00-181 sous réserve d'un transfert provenant du poste 01-233-12-000.

9 SÉCURITÉ PUBLIQUE

10 LOISIRS, CULTURE ET VIE COMMUNAUTAIRE

19-05-178

10.1 Négociation de l'entente - Hockey

CONSIDÉRANT l'entente intermunicipale entre la Ville de Carignan et la Ville de Chambly, concernant les activités de hockey, signée le 15 avril 2015 se terminant le 30 avril 2020 (ci-après désigné "l'entente intermunicipale");

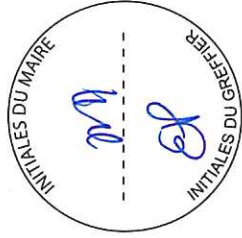
CONSIDÉRANT qu'en vertu de l'article 8 de l'entente intermunicipale, chaque ville doit informer l'autre ville de son intention de négocier un renouvellement au plus tard le 31 octobre 2019;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par la conseillère Édith Labrosse, appuyé par la conseillère Diane Morneau et résolu à l'unanimité :

D'INFORMER la Ville de Chambly de l'intention de la Ville de Carignan de négocier un renouvellement d'entente intermunicipale concernant les activités de hockey;

DE mandater la Direction générale ainsi que la Direction du loisir, de la culture et de la vie communautaire d'entamer les discussions en vue de conclure un renouvellement d'entente



No de résolution

19-05-179



intermunicipale concernant les activités de hockey ainsi que les autres sports sur glace.

10.2 Embauche - Étudiants moniteurs des camps de jour - Saison estivale 2019 et la Fête des citoyens

CONSIDÉRANT les recommandations de madame Odrée Hamel, directrice du loisir, de la culture et de la vie communautaire;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par la conseillère Édith Labrosse, appuyé par la conseillère Stéphanie Lefebvre et résolu à l'unanimité :

D'EMBAUCHER comme employé(e)s étudiant(e)s au service du loisir pour la saison estivale 2019 :

Accompagnateurs :

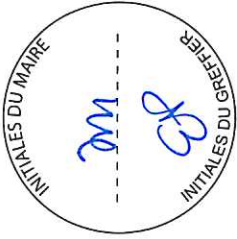
1. Marine Gauthier
2. Ann Gendron
3. Sarah-Maude Boivin
4. Kyndra Gauthier
5. Maude Archambault

Moniteurs :

1. Laurianne Damien
2. Alexandre Bouchard
3. Florence Lanctôt
4. Élodys Théberge
5. Camille Théberge
6. Laurence Parent
7. Thomas Filippone
8. Philip Cazavan
9. Gabriel Forest-Leblanc
10. Gabrielle Beaudin
11. Simon Grégoire
12. Julianne Huot
13. Alixiann Busson
14. Olivier Savard
15. Simon Beaudry

Moniteurs à vélo :

1. Jonathan Fréchette
2. Rafaël Beaudoin
3. Léia Massé
4. Alexia Casas



No de résolution

LE tout selon les termes et conditions prévus à la convention collective régissant les employés membres du Syndicat canadien de la fonction publique – Section locale 3508;

Le trésorier certifie que des crédits sont disponibles relativement au(x) dépense(s) et engagement(s) susmentionné(s) au poste budgétaire 02-701-51-181.

11 RÉGLEMENTATION

19-05-180

11.1 Avis de motion - Projet de règlement no 483-5-U modifiant le règlement de zonage no 483-U

Le conseiller Frédéric Martineau dépose le projet de règlement et donne avis de motion, à l'effet qu'il sera présenté lors d'une prochaine assemblée du conseil, le premier projet de règlement no 483-5-U modifiant le règlement de zonage no 483-U afin de modifier les normes de densité brute minimale dans le secteur du Parchemin (zones H-350, H-351 et H-352).

19-05-181

11.2 Avis de motion - Projet de règlement no 84-6 amendant le règlement no 84 et ses amendements, afin d'augmenter à 1 952 000 \$ le montant du fonds de roulement - appropriation d'une somme de 664 000 \$ provenant du surplus non affecté

La conseillère Diane Morneau dépose le projet de règlement et donne avis de motion, à l'effet qu'il sera présenté lors d'une prochaine assemblée du conseil, le projet de règlement no 84-6 amendant le règlement numéro 84 et ses amendements, afin d'augmenter à 1 952 000 \$ le montant du fonds de roulement et appropriant à cette fin une somme de 664 000 \$ provenant du surplus non affecté.

19-05-182

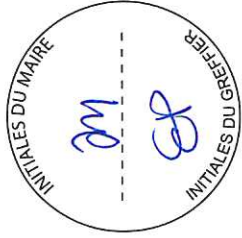
11.3 Avis de motion - Projet de règlement no 504-A relatif à la rémunération des membres du conseil et remplaçant le règlement no 373 et ses amendements

Le conseiller Frédéric Martineau dépose le projet de règlement et donne avis de motion, à l'effet qu'il sera présenté lors d'une prochaine assemblée du conseil, le projet de règlement no 504-A relatif à la rémunération des membres du conseil et remplaçant le règlement no 373 et ses amendements.

19-05-183

11.4 Avis de motion - Projet de règlement no 511-1-A modifiant le règlement 511-A décrétant les règles de contrôle et de suivi budgétaire

Le conseiller Daniel St-Jean dépose le projet de règlement et donne avis de motion, à l'effet qu'il sera présenté lors d'une



No de résolution

19-05-184

11.5 Adoption - Règlement de remplacement no 483-4-1-U

prochaine assemblée du conseil, le projet de règlement no 511-1-A modifiant le règlement 511-A décrétant les règles de contrôle et de suivi budgétaire.

CONSIDÉRANT que la Ville de Carignan a adopté le règlement de zonage no 483-4-U;

CONSIDÉRANT que le règlement 483-4-U inclus certaines non-conformités au schéma d'aménagement de la MRC de La Vallée-du-Richelieu;

CONSIDÉRANT que la MRC de La Vallée-du-Richelieu demande un règlement de remplacement afin de corriger ces non-conformités;

CONSIDÉRANT que chacun des membres du conseil a reçu copie du règlement de remplacement no 483-4-1-U remplaçant le règlement omnibus modifiant le règlement de zonage no 483-U, déclare en avoir pris connaissance et renonce à sa lecture;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par le conseiller Daniel St-Jean, appuyé par le conseiller Frédéric Martineau et résolu à l'unanimité :

D'ADOPTER, pour valoir à toutes fins que de droit, le règlement de remplacement no 483-4-1-U remplaçant le règlement omnibus modifiant le règlement de zonage no 483-U.

19-05-185

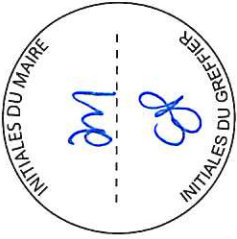
11.6 Adoption - Règlement no 516-A régissant les conditions permettant le jeu libre dans la rue

CONSIDÉRANT que chacun des membres du conseil a reçu copie du règlement no 516-A régissant les conditions permettant le jeu libre dans la rue, déclare en avoir pris connaissance et renonce à sa lecture;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par la conseillère Anne Poussard, appuyé par la conseillère Stéphanie Lefebvre et résolu à l'unanimité :

D'ADOPTER, pour valoir à toutes fins que de droit, le règlement no 516-A régissant les conditions permettant le jeu libre dans la rue.



No de résolution

19-05-186



11.7 Adoption - Règlement no 517-A remplaçant le règlement no 317 concernant les ventes-débarras

CONSIDÉRANT que chacun des membres du conseil a reçu copie du règlement no 517-A remplaçant le règlement no 317 concernant les ventes-débarras, déclare en avoir pris connaissance et renonce à sa lecture;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par la conseillère Diane Morneau, appuyé par la conseillère Anne Poussard et résolu à l'unanimité :

D'ADOPTER, pour valoir à toutes fins que de droit, le règlement no 517-A remplaçant le règlement no 317 concernant les ventes-débarras.

12 INFORMATIONS

13 DIVERS

19-05-187

13.1 Adhésion à l'initiative de la Chambre de commerce et d'industrie du Bassin de Chambly - "Pensez local. C'est génial!"

CONSIDÉRANT la proposition de partenariat de la Chambre de commerce et de l'industrie du Bassin de Chambly (CCIBC) nommée "Pensez local. C'est génial!";

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par la conseillère Édith Labrosse, appuyé par la conseillère Diane Morneau et résolu à l'unanimité :

D'ADHÉRER à l'initiative de la Chambre de commerce et de l'industrie du Bassin de Chambly (CCIBC) nommée "Pensez local. C'est génial!" selon les termes et conditions stipulées à l'offre de partenariat jointe à la présente résolution pour en faire partie intégrante;

D'AUTORISER le directeur général à signer, pour et au nom de la Ville, tout document et à poser tout geste nécessaire ou utile afin de donner effet à la présente résolution;

Le trésorier certifie que des crédits sont disponibles relativement au(x) dépense(s) et engagement(s) susmentionné(s) au poste budgétaire 02-110-00-494.



No de résolution



19-05-188

13.2 Fin d'emploi et autorisation de signature

CONSIDÉRANT qu'il y a lieu de déterminer les modalités de fin d'emploi de l'employé numéro 1960;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par la conseillère Anne Poussard, appuyé par la conseillère Diane Morneau et résolu à l'unanimité :

DE ratifier l'entente de fin d'emploi intervenu entre la Ville et l'employé numéro 1960 en date du 30 avril 2019;

Le trésorier certifie que des crédits sont disponibles relativement au(x) dépense(s) et engagement(s) susmentionné(s) au poste budgétaire 02-315-00-141.

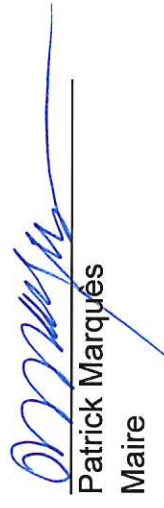
19-05-189

14 LEVÉE DE LA SÉANCE

L'ordre du jour étant épuisé, il est proposé par le conseiller Daniel St-Jean, appuyé par la conseillère Édith Labrosse et résolu à l'unanimité :

QUE la séance soit levée à 21 h 11.


Ève Poulin
Greffière


Patrick Marquès
Maire